

Conseil de Communauté
du 6 juin 2024
 ◆◆◆◆◆◆◆◆
PROCES VERBAL DE REUNION

N°	
1	Budget général – Adoption du Compte de gestion 2023
2	Budget général – Adoption du Compte administratif 2023
3	Budget général – Budgets annexes de zones d'activités - Acquisitions et cessions 2023 - Bilan
4	Budget général – Affectation du résultat 2023
5	Budget annexe du parc d'activités des Haras – Adoption du Compte de gestion 2023
6	Budget annexe du parc d'activités des Haras – Adoption du Compte administratif 2023
7	Budget annexe du parc d'activités des Haras – Reprise du résultat de 2023
8	Budget annexe du parc d'activités de Coulonges – Adoption du Compte de gestion 2023
9	Budget annexe du parc d'activités de Coulonges – Adoption du Compte administratif 2023
10	Budget annexe du parc d'activités de Coulonges – Reprise du résultat de 2023
11	Budget annexe du parc d'activités du Berry – Adoption du Compte de gestion 2023
12	Budget annexe du parc d'activités du Berry – Adoption du Compte administratif 2023
13	Budget annexe du parc d'activités du Berry – Reprise du résultat 2023
14	Budget annexe du parc d'activités de Poirsac III – Adoption du Compte de gestion 2023
15	Budget annexe du parc d'activités de Poirsac III – Adoption du Compte administratif 2023
16	Budget annexe du parc d'activités de Poirsac III – Reprise du résultat 2023
17	Budget annexe du parc d'activités de Montrieux – Adoption du Compte de gestion 2023
18	Budget annexe du parc d'activités de Montrieux – Adoption du Compte administratif 2023
19	Budget annexe du parc d'activités de Montrieux – Reprise du résultat 2022
20	Budget annexe du parc d'activités de La Lande – Adoption du Compte de gestion 2023
21	Budget annexe du parc d'activités de La Lande – Adoption du Compte administratif 2023
22	Budget annexe du parc d'activités de La Lande – Reprise du résultat 2023
23	Budget annexe du parc d'activités de l'Orgerie – Adoption du Compte de gestion 2023
24	Budget annexe du parc d'activités de l'Orgerie – Adoption du Compte administratif 2023
25	Budget annexe du parc d'activités de l'Orgerie – Reprise du résultat 2023
26	Budget annexe de la Z.A de Lassay – Adoption du Compte de gestion 2023
27	Budget annexe de la ZA de Lassay – Adoption du Compte administratif 2022
28	Budget annexe de la ZA de Lassay – Reprise du résultat 2023
29	Budget annexe de la Z.A la Chapelle au Riboul – Adoption du Compte de gestion 2023
30	Budget annexe de la ZA la Chapelle au Riboul – Adoption du Compte administratif 2023
31	Budget annexe de la ZA la Chapelle au Riboul – Reprise du résultat 2023
32	Budget annexe de la Z.A des Chevreuils – Adoption du Compte de gestion 2023
33	Budget annexe de la ZA des Chevreuils – Adoption du Compte administratif 2023
34	Budget annexe de la ZA des Chevreuils – Reprise du résultat 2023
35	Budget annexe du SPANC – Adoption du Compte de gestion 2023
36	Budget annexe du SPANC – Adoption du Compte administratif 2023
37	Budget annexe du SPANC – Affectation du résultat 2023
38	Budget annexe Prestations de services– Adoption du Compte de gestion 2023
39	Budget annexe Prestations de services – Adoption du Compte administratif 2023
40	Budget annexe Prestations de service – Affectation du résultat 2023
41	Budget annexe Leader – Adoption du Compte de gestion 2023
42	Budget annexe Leader – Adoption du Compte administratif 2023
43	Budget annexe Leader – Reprise du résultat 2023
44	Budget annexe Déchets Ménagers – Adoption du Compte de gestion 2023
45	Budget annexe Déchets Ménagers – Adoption du Compte administratif 2023
46	Budget annexe Déchets Ménagers – Affectation du résultat 2023
47	Budget annexe Centre de santé – Adoption du Compte de gestion 2023

48	Budget annexe Centre de santé – Adoption du Compte administratif 2023
49	Budget annexe Centre de santé – Affectation des résultats 2023
50	Finances – Budget principal – Budget supplémentaire 2024
51	Finances – Budget annexe Prestations de services – Budget supplémentaire 2024
52	Finances – Budget annexe déchets ménagers– Budget supplémentaire 2024
53	Finances – Budget annexe du SPANC– Exercice 2024 – Décision modificative n°1
54	Finances – Budget annexe Centre de santé de Martigné/Mayenne – Exercice 2024 - Décision Modificative n°1
55	Finances – Budget annexe LEADER – Exercice 2024 – Décision modificative n°1
56	Finances – Budgets annexes des zones d'activités – Exercice 2024 – Décision modificative n°1
57	Finances – Pacte financier fiscal et solidaire (2021-2026) – Fonds de concours « thématique » de Mayenne Communauté attribué à la Commune de Mayenne
58	Plan mobilité et schéma cyclable – Expérimentation de covoiturage – Convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par BlaBlaCar Daily – définition d'une enveloppe de 15 000 €
59	Sollicitation d'une subvention au département de la Mayenne sur le projet d'autopartage

Récapitulatif des conventions et contrats signés avec Mayenne Communauté

TRIBU FAMILLA	Contrat de cession droit exploitation spectacle	600€
CIE BAIN MARIE	Convention prestation de service	420€
MUSEE DE SENLIS	Prêt d'œuvre (Serpe L.0,102m)	A titre gracieux
MUSEE DE SENLIS	Prêt d'œuvre (Serpe L.0,203)	A titre gracieux
MUSEE DE SENLIS	Prêt d'œuvre (Griffe)	A titre gracieux
MUSEE DE SENLIS	Prêt d'œuvre (Serpe à douille)	A titre gracieux
MUSEE DE SENLIS	Prêt d'œuvre (Faucille)	A titre gracieux
FRAC PAYS DE LA LOIRE	Convention de prêt d'oeuvres	A titre gracieux
UNIVERSITE DE CAEN	Convention de prêt d'oeuvres	A titre gracieux
Adrien THIOT-RADER	Convention prestation de service	2 492,60€
TRIBU FAMILLA	Convention de partenariat	676,50€
ACADEMIE D'ART VOCAL / EDEN PALACE	Convention prestation de service	498€

Extrait du registre des arrêtés du Président

ARR2024_03	Ouverture de l'enquête publique relative à la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Mayenne Communauté
------------	--

Décision du Président Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions signées par le Président font l'objet d'un compte rendu au Conseil.

DEC2024_02	Admissions en non-valeur déchets ménagers
------------	---

Délibération du Bureau par délégation du Conseil de Communauté. Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations signées par le Président font l'objet d'un compte rendu au Conseil.

Bureau du 21 mai	1 - Présentation de Marion Landemaine – Chargée de mission Financements Externes
	2 - Présentation Sport et handicap – 15 minutes
	3 - Présentation CAF
	4 - Direction des Affaires Culturelles – 14 ^{ème} Concours International « Piano à Mayenne » - Versements du Prix de Mayenne Communauté, du Prix du Public Rapido et du Prix Spécial Daniel Moquet pour l'interprétation de l'œuvre de G. FAURE
	5 - Pacte financier et fiscal solidaire 2021-2026 – Levier péréquation et solidarité – Fonds de concours thématiques aux communes membres

Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 6 juin 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	/
Contre :	/
Pour :	/
Abstention :	/
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. LE SCORNET, Président (*visio*), M. VALPREMIT, 1^{er} Vice-Président, M. SOUTIF, 2^{ème} Vice-Président, M. TRANCHEVENT, 3^{ème} Vice-Président, M. COULON, 5^{ème} Vice-Président, M. BORDELET, 6^{ème} Vice-Président, M. RAILLARD, 7^{ème} Vice-Président, Mme D'ARGENTRE, 8^{ème} Vice-Présidente, M. COISNON, 9^{ème} Vice-Président, M. DELAHAYE, 10^{ème} Vice-Président, MM. LELIEVRE, SABRAN, MM. BETTON, CARRE, Mme FOURNIER, MM. MARIOTON, TALOIS, GARNIER, PILLAERT (*visio*), Mme LANDEMAINE, MM. BULENGER, MOUTEL, TRANSON, RIOULT LERICHE, PECCATTE, GIFFARD, Mmes SOULARD, DESBOIS, ES SAYED, LEROUX, RONDEAU, MM. MOTTAIS, NICOUX, PAILLASSE, GUERAULT, RIOULT Mmes JONES.

En remplacement du titulaire absent :

Mme LEBOURDAIS donne pouvoir à Mme FOURNIER
M. MONTAUFRAY donne pouvoir à M. BULENGER
M. REBOURS donne pouvoir à Mme ES SAYEH
M. BONNET donne pouvoir à Mme LEROUX
Mme LEFOULON donne pouvoir à M. PAILLASSE
Mme ROUYERE donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. RENARD donne pouvoir à M. MOUTEL
M. FAUCON donne pour à M. LELIEVRE
M. TRIDON donne pouvoir à Mme JONES
Mme SAULNIER donne pouvoir à M. MARIOTON

Excusés :

Mme NEDJAAÏ Odile
M. BEAUJARD Guy

M. Guillaume CARRE a été désigné secrétaire de séance.

1 - Budget général – Adoption du Compte de gestion 2023

M. SOUTIF expose :

Le compte de gestion du comptable 2023 du budget principal est présenté. Le compte de gestion permet de vérifier la conformité des écritures de l'ordonnateur et du comptable.

Il y a lieu de se prononcer sur l'adoption des comptes de gestion 2023 du budget général dont les résultats sont conformes au compte administratif.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve sans observations, ni réserves, les comptes de gestion du Trésorier de Mayenne sur le budget principal pour 2023.

2 – Budget général – Adoption du Compte administratif 2023

M. SOUTIF expose :

Conformément à l'article L 2121-31 du CGCT - Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé d'arrêter les comptes de l'exercice précédent par le vote du compte administratif du budget principal.

L'article L 2121-14 du CGCT prévoit que "le conseil communautaire est présidé par le Président et, à défaut par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son Président de séance; Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote ".

Il vous est proposé d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2023.

Un rapport explicatif sur l'exécution 2023 du budget principal est joint en annexe.

Voir annexes A1 et A2

- **Sous la Présidence d'Antoine VALPREMIT, M. LE SCORNET s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget général.**

3- Budget général – Budgets annexes de zones d'activités - Acquisitions et cessions 2023 - Bilan

M. TRANCHEVENT expose :

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi rédigé : *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une collectivité de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil de communauté. Ce bilan est annexé au compte administratif de la communauté de communes.*

Les opérations d'acquisitions et de cessions sont énumérées comme suit :

BILAN DES ACQUISITIONS 2023

Nature des biens	Identification cadastrale	Localisation	Cédant	Superficie	Prix Principal	N° mandat/ date	Observations
Parcelle de terrain	ZC 96	Prébonne à Moulay	Mme Laumonier Marie-Noëlle	13 761 m ²	40 372.74 €	941 03/03/23 budget général	
Parcelle de terrain	ZD 73	La Haute Brétonnière à Moulay	Mme Douinot-Laumonier Simone	34 346 m ²	98 905.26 €	942 du 03/03/23 budget général	
Parcelle de terrain	ZC 56 ZD 13	Prébonne La Haute Brétonnière à Moulay	Mr Pichot Jean-Luc	53 447 m ²	152 933.05 €	943 03/03/23 Budget général	
Parcelle de terrain	YI 17	La Pilière à Mayenne	Mr Lenain Joël	11 280 m ²	36 096.00 €	4053 10/10/23 Budget général	Frais de notaire 1 659.32 €
Parcelle de terrain	ZC 127	Prébonne à Moulay	Consorts Garnier	68 622 m ²	191 141.60 €	4642 16/11/23 Budget général	

BILAN DES CESSIONS 2023

Nature des biens	Identification cadastrale	Localisation	Acquéreur	Superficie	Prix Principal	N° titre/date	Observations
Parcelle de terrain	BW 191		Société MARYDAN	1 760 m ²	21 472.00 €	1 08/03/23 Budget annexe Haras	Acte du 30/01/23
Parcelle de terrain	ZC 46		SCI LES VULPES	10 865 m ²	75 167.88 €	1 19/04/23 budget annexe chevreuils	Acte du 22/03/23
Parcelle de terrain	BW 222 et 224		Société des Haras	511 m ²	8 176.00 €	2 03/05/23 budget annexe Haras	Acte du 31/03/23
Parcelle de terrain	C 1419		Mr Croissant Patrick	103 m ²	0.00 €	Montrieux	Acte du 17/03/23

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **prend acte du bilan des acquisitions et cessions opérées par ou pour le compte de la Communauté de Communes Mayenne Communauté, au titre de l'année 2023 (budget général et budgets annexes)**
- **stipule que les bilans en question seront annexés au compte administratif correspondant de l'exercice 2023.**

4 – Budget général - Affectation du résultat 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023, la section de fonctionnement présente un excédent de 18 705 218.24 €. Il convient de confirmer l'affectation du résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2023.

En ce qui concerne la section d'investissement, elle fait apparaître un déficit de 1 535 903.45 €. Après prise en compte du solde des restes à réaliser de – 1 982 434.77 €, la section présente un déficit de 3 518 388.22 €.

Il vous est proposé pour le budget principal de confirmer la reprise des résultats 2023 en affectant l'excédent de fonctionnement comme suit :

1 535 903.45 € en dépenses d'investissement (compte 001 sur l'exercice 2024),
3 518 338.22 € en recettes d'investissement (compte 1068 sur l'exercice 2024) pour couvrir le besoin de financement,

15 186 880.02 € en recettes de fonctionnement (compte 002 sur l'exercice 2024).

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, confirme la reprise des résultats 2023 en affectant l'excédent de fonctionnement comme suit :

- **1 535 903,45 € en recettes d'investissement (compte 001 sur l'exercice 2024),**
- **3 518 338,22 € en recettes d'investissement (compte 1068 sur l'exercice 2024) pour couvrir le besoin de financement,**
- **15 186 880,02 € en recettes de fonctionnement (compte 002 sur l'exercice 2024).**

5 - Budget annexe du parc d'activités des Haras – Adoption du Compte de gestion 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

6 - Budget annexe du parc d'activités des Haras – Adoption du Compte administratif 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 71 327.10 €.

Elles concernent :

- | | |
|--|-------------|
| - des écritures de stocks consistant dans la reprise du montant des encours constatés à l'issue de l'exercice 2022, c'est-à-dire le stock initial 2023 | 10 151.19 € |
| - taxes foncières | 79,00 € |
| - reversement de l'excédent au budget général | 61 096.91 € |

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 96 106.54 €.

Elles concernent :

- | | |
|--|-------------|
| - des écritures de stocks correspondant au stock final de 2023 des terrains aménagés | 5 361.63 € |
| - de la reprise de l'excédent de 2022 | 61 096.91 € |
| - Ventes parcelles terrains à Sté Marydan et SCI Les Haras | 29 648.00 € |

La section de fonctionnement présente un excédent de 24 779.44 €.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 17 233.74 €.

Il s'agit :

- | | |
|--|-------------|
| - des écritures de stocks correspondant au stock final de 2023
(contrepartie de la recette de fonctionnement) | 5 361.63 € |
| - reversement de l'excédent au budget général | 11 872.11 € |

Les recettes d'investissement s'élèvent à 22 023.30 €

Il s'agit :

- | | |
|--|-------------|
| - des écritures de stocks correspondant au stock initial 2023
(contrepartie de la dépense de fonctionnement). | 10 151.19 € |
| - de la reprise de l'excédent de 2022 | 11 872.11 € |

La section d'investissement présente un excédent de 4 789.56 €.

Voir annexe A3

- ***Sous la Présidence d'Antoine VALPREMIT, M. LE SCORNET s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget annexe des Haras.***

7 - Budget annexe du parc d'activités des Haras – Reprise du résultat de 2023

M. TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre les résultats de 2023 :

- excédentaire de la section de fonctionnement de 24 779.44 € au compte 002 sur l'exercice 2024,
- excédentaire de la section d'investissement de 4 789.56 € au compte 001 sur l'exercice 2024.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à la reprise des résultats lors de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024.

8 - Budget annexe du parc d'activités de Coulonges – Adoption du Compte de gestion 2023

M. TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

9 - Budget annexe du parc d'activités de Coulonges – Adoption du Compte administratif 2023

M. TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 720 524,15 €.

Elles concernent :

des taxes foncières	469,00 €
- des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours constatés à l'issue de l'exercice 2022, c'est-à-dire le stock initial de 2023	720 055,15 €

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 720 524,15 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2023 des terrains aménagés	720 524,15 €
--	--------------

La section de fonctionnement est en équilibre.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 720 966,15 €.

Elles concernent :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2023 (contrepartie de la recette de fonctionnement)	720 524,15 €
- la reprise du déficit 2022	442,00 €

Les recettes d'investissement d'un montant global de 720 497,15 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock initial 2023 (contrepartie de la dépense de fonctionnement).	720 055,15 €
- prise en charge du déficit par le budget général	442,00 €

La section d'investissement présente un déficit de 469,00 €.

Voir annexe A4

- ***Sous la Présidence d'Antoine VALPREMIT, M. LE SCORNET s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget annexe de Coulonges.***

10 – Budget annexe du parc d'activités de Coulonges – Reprise du résultat de 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat de 2023 déficitaire de la section d'investissement de 469,00 € au compte 001 sur l'exercice 2024

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à la reprise des résultats lors de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024.

11 - Budget annexe du parc d'activités du Berry – Adoption du Compte de gestion 2023

M. TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

12 - Budget annexe du parc d'activités du Berry – Adoption du Compte administratif 2023

M. TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 122 234.97 €.

Elles concernent :

- des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours à l'issue de l'exercice 2022, c'est-à-dire le stock initial de 2023 114 999.63 €
- des taxes foncières 59.00 €
- la reprise du déficit 2022 7 176.34 €

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 122 234.97 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2023 des terrains aménagés 115 058.63 €
- Prise en charge du déficit par le budget général 7 176.34 €

La section de fonctionnement est en équilibre.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 120 811.72 €.

Elles retracent :

- les écritures de stocks correspondant au stock final de 2023 (contrepartie de la recette de fonctionnement) 115 058.63 €
- reversement de l'excédent au budget général 5 753.09 €

Les recettes d'investissement d'un montant de 120 752.72 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock initial 2023 (contrepartie de la dépense de fonctionnement). 114 999.63 €
- de la reprise de l'excédent de 2022 5 753.09 €

La section d'investissement présente donc un déficit de 59.00 €.

Voir annexe A5

- **Sous la Présidence d'Antoine VALPREMIT, M. LE SCORNET s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget annexe du Berry.**

13 - Budget annexe du parc d'activités du Berry – Reprise du résultat 2023

M. TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat de 2023 déficitaire de la section d'investissement de 59,00 € au compte 001 sur l'exercice 2024.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à la reprise des résultats lors de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024.

14 - Budget annexe du parc d'activités de Poirsac III – Adoption du Compte de gestion 2023

M. TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

15 - Budget annexe du parc d'activités de Poirsac III – Adoption du Compte administratif 2023

M. TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 237 433.87 €.
Elles concernent :

- des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours constatés à l'issue de l'exercice 2022 c'est-à-dire le stock initial de 2023	179 252.95 €
- des travaux de raccordement	1 259.38 €
- des charges courantes	13.55 €
- reprise du déficit 2022	56 907.99 €

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 237 433.87 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final 2023 des terrains aménagés	180 525.88 €
- Prise en charge du déficit par le budget généra	56 907.99 €

La section de fonctionnement est en équilibre.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 271 686.87 €.

Elles retracent :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2023	180 525.88 €
--	--------------

(contrepartie de la recette de fonctionnement)
- reversement de l'excédent 2022 au budget général 91 160,99 €

Les recettes d'investissement d'un montant de 270 413,94 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock initial 2023 (contrepartie de la dépense de fonctionnement) 179 252,95 €
- Reprise de l'excédent 2022 91 160,99 €

La section d'investissement présente un déficit de 1 272,93 €.

Voir annexe A6

- ***Sous la Présidence d'Antoine VALPREMIT, M. LE SCORNET s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget annexe de Poirsac III.***

16 - Budget annexe du parc d'activités de Poirsac III – Reprise du résultat 2023

M. TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat de 2023 déficitaire de la section d'investissement de 1 272,93 € au compte 001 sur l'exercice 2024.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à la reprise des résultats lors de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024.

17 - Budget annexe du parc d'activités de Montrieux – Adoption du Compte de gestion 2023

M. TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

18 - Budget annexe du parc d'activités de Montrieux – Adoption du Compte administratif 2023

M. TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 222 434,72 €.

Elles concernent :

- des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours à l'issue de l'exercice 2022, c'est-à-dire le stock initial de 2023 220 653,15 €
- frais actes sur cession terrain 1 555,57 €
- taxes foncières 226,00 €

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 222 434.72 €.

- Il s'agit des écritures de stocks correspondant au stock final 2023 des terrains aménagés 222 434.72 €

La section de fonctionnement est en équilibre.

Les dépenses de la section d'investissement s'élevant à 222 434.72 € concernent :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2022 (contrepartie de la recette de fonctionnement) 222 434.72 €

Les recettes d'investissement d'un montant de 220 653.15 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock initial 2023 (contrepartie de la dépense de fonctionnement). 220 653,15 €

La section d'investissement présente un déficit de 1 781.57 €.

Voir annexe A7

- ***Sous la Présidence d'Antoine VALPREMIT, M. LE SCORNET s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget annexe de Montrieux.***

19 - Budget annexe du parc d'activités de Montrieux – Reprise du résultat 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat de 2023 déficitaire de la section d'investissement de 1 781.57 € au compte 001 sur l'exercice 2024.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à la reprise des résultats lors de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024.

20 - Budget annexe du parc d'activités de La Lande – Adoption du Compte de gestion 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

21 - Budget annexe du parc d'activités de La Lande – Adoption du Compte administratif 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 6 593.75 €.

Elles concernent :

- des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours à l'issue de l'exercice 2022, c'est-à-dire le stock initial de 2023 2 093.25 €

- des taxes foncières	3,00 €
- travaux de viabilisation de parcelles	4 497.50 €

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 6 593.75 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final 2023 des terrains aménagés	6 593.75 €
---	------------

La section de fonctionnement est en équilibre.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 8 687.00 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2023 (contrepartie de la recette de fonctionnement)	6 593.75€
- la reprise du déficit 2022	2 093.25 €

Les recettes d'investissement d'un montant global de 4 186.50 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock initial 2023 (contrepartie de la dépense de fonctionnement).	2 093.25 €
- prise en charge du déficit par le budget général	2 093.25 €

La section d'investissement présente un déficit de 4 500.50 €.

Voir annexe A8

- ***Sous la Présidence d'Antoine VALPREMIT, M. LE SCORNET s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget annexe de la Lande.***

22 - Budget annexe du parc d'activités de La Lande – Reprise du résultat 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat de 2023 déficitaire de la section d'investissement de 4 500.50 € € au compte 001 sur l'exercice 2024.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à la reprise des résultats lors de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024.

23 - Budget annexe du parc d'activités de l'Orgerie – Adoption du Compte de gestion 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

M.TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 333 043.45 €.

Elles concernent :

- travaux de viabilisation de parcelles	73 176.70 €
- les taxes foncières	208,00 €
- des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours à l'issue de l'exercice 2022, c'est-à-dire le stock initial de 2023	259 648.75 €

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 333 043.45 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final 2023 des terrains aménagés	333 043.45 €
---	--------------

La section de fonctionnement est en équilibre.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 333 234.45 €

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2023 (contrepartie de la recette de fonctionnement)	333 043.45 €
- de la reprise du déficit de 2022	191,00 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 259 839.75 €

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock initial 2023 (contrepartie de la dépense de fonctionnement).	259 648.75 €
- prise en charge du déficit par le budget général	191,00 €

La section d'investissement présente donc un déficit de financement de 73 394.70,00 €.

Voir annexe A9

- ***Sous la Présidence d'Antoine VALPREMIT, M. LE SCORNET s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget annexe de l'Orgerie.***

25 - Budget annexe du parc d'activités de l'Orgerie – Reprise du résultat 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat de 2022 déficitaire de la section d'investissement de 73 394.70 € au compte 001 sur l'exercice 2024.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à la reprise des résultats lors de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024.

26 - Budget annexe de la Z.A de Lassay – Adoption du Compte de gestion 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

27 - Budget annexe de la ZA de Lassay – Adoption du Compte administratif 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 166 783.10 €.

Elles concernent :

- la taxe foncière	1 865.00 €
- des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours à l'issue de l'exercice 2022, c'est-à-dire le stock initial de 2023	164 918.10 €

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 166 783.10 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final 2023 des terrains aménagés	166 136.64 €
- location terrain Axone	646.46 €

La section de fonctionnement est en équilibre.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 171 640.24 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2023 (contrepartie de la recette de fonctionnement)	166 136.64 €
- de la reprise du déficit de 2022	5 503.60 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 170 421.70 €

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock initial 2023 (contrepartie de la dépense de fonctionnement).	164 918.10 €
---	--------------

- prise en charge du déficit par le budget général

5 503.60 €

La section d'investissement présente donc un déficit de 1 218.54 €.

Voir annexe A10

- **Sous la Présidence d'Antoine VALPREMIT, M. LE SCORNET s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget annexe de Lassay.**

28 – Budget annexe de la ZA de Lassay – Reprise du résultat 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat déficitaire de 2023 de la section d'investissement de 1 218.54 € au compte 001 sur l'exercice 2024.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à la reprise des résultats lors de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024.

29 – Budget annexe de la Z.A la Chapelle au Riboul – Adoption du Compte de gestion 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

30 - Budget annexe de la ZA la Chapelle au Riboul – Adoption du Compte administratif 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 43 035.00 €.

Elles concernent :

- la taxe foncière 87,00 €
- des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours à l'issue de l'exercice 2022, c'est-à-dire le stock initial de 2023 42 948.00 €

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 43 035,00 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final 2023 des terrains aménagés 43 035.00 €

La section de fonctionnement est en équilibre.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 43 114.00 €.

Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2023 (contrepartie de la recette de fonctionnement)	43 035.00 €
- reprise du déficit de 2022	79,00 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 43 027,00 €
Il s'agit :

- des écritures de stocks correspondant au stock initial 2023 (contrepartie de la dépense de fonctionnement).	42 948.00 €
- Prise en charge du déficit par le budget général	79,00 €

La section d'investissement présente donc un déficit de 87,00€.

Voir annexe A11

- ***Sous la Présidence d'Antoine VALPREMIT, M. LE SCORNET s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget annexe de la Chapelle au Riboul.***

31 - Budget annexe de la ZA la Chapelle au Riboul – Reprise du résultat 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat déficitaire de 2023 de la section d'investissement de 87,00 € au compte 001 sur l'exercice 2024.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à la reprise des résultats lors de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024.

32 - Budget annexe de la Z.A des Chevreuils – Adoption du Compte de gestion 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

33 - Budget annexe de la ZA des Chevreuils – Adoption du Compte administratif 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 021 815.40 €.
Elles concernent :

- des écritures de stocks consistant dans la reprise des encours à l'issue de l'exercice 2022, c'est-à-dire le stock initial de 2023	1 536 064.82 €
- étude Véolia eau	1 575,00 €
- maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagement et travaux	475 134.58 €
- taxes foncières	9 041,00 €

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, elles s'élèvent à 20 44 352.32 €.

Il s'agit :	
- des écritures de stocks correspondant au stock final 2023 des terrains aménagés	1 367 500.92 €
- subvention Région	600 007.52 €
- ventes SCI Les Vulpes	75 167.88 €
- Remboursement avoir Solutel	1 676.00 €

La section de fonctionnement présente un excédent de 22 536.92 €.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 1 823 941.79 €.

Il s'agit :	
- des écritures de stocks correspondant au stock final de 2022 (contrepartie de la recette de fonctionnement)	1 367 500.92 €
- reprise du déficit de 2022	456 440.87 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 992 505.69 €

Il s'agit :	
- des écritures de stocks correspondant au stock initial 2023 (contrepartie de la dépense de fonctionnement).	1 536 064.82 €
- Prise en charge du déficit par le budget général	456 440.87 €

La section d'investissement présente donc un excédent de 1 68 563.90 €.

Voir annexe A12

- ***Sous la Présidence d'Antoine VALPREMIT, M. LE SCORNET s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget annexe des Chevreuils.***

34 - Budget annexe de la ZA des Chevreuils – Reprise du résultat 2023

M.TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre les résultats excédentaires de 2023 :

- de la section de fonctionnement de 22 536.92 € au compte 002 sur l'exercice 2024.
- de la section d'investissement de 1 68 563.90 € au compte 001 sur l'exercice 2024

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à la reprise des résultats lors de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024.

35 - Budget annexe du SPANC – Adoption du Compte de gestion 2023

M.SOUTIF expose :

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

36 - Budget annexe du SPANC – Adoption du Compte administratif 2023

M. SOUTIF expose :

Un rapport explicatif sur l'exécution 2023 est joint en annexe.

Voir annexes A13 et A14

- ***Sous la Présidence d'Antoine VALPREMIT, M. LE SCORNET s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget annexe du SPANC.***

37 - Budget annexe du SPANC – Affectation du résultat 2023

M.SOUTIF expose :

Au vu des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023, la section de fonctionnement présente un excédent de 4 975,14 €. Il convient de confirmer l'affectation du résultat dégagé à l'issue de l'exercice 2023.

En ce qui concerne la section d'investissement, elle fait apparaître un excédent de 18 894,44 €.

Il vous est proposé de confirmer la reprise des résultats 2023 en affectant l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 18 894,44 € en recettes d'investissement (compte 001 sur l'exercice 2024),
- 4 975,14 € en recettes de fonctionnement (compte 002 sur l'exercice 2024).

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à la reprise des résultats lors de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024.

38 - Budget annexe Prestations de services– Adoption du Compte de gestion 2023

M.SOUTIF expose :

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

39 - Budget annexe Prestations de services – Adoption du Compte administratif 2023

M.SOUTIF expose :

Un rapport explicatif sur l'exécution 2023 est joint en annexe.

Voir annexes A15 et A16

- ***Sous la Présidence d'Antoine VALPREMIT, M. LE SCORNET s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget annexe Prestations de services.***

40 - Budget annexe Prestations de service – Affectation du résultat 2023

M.SOUTIF expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre les résultats excédentaires de 2023 :

- de la section de fonctionnement de 77 653,90 € au compte 002 sur l'exercice 2024.
- de la section d'investissement de 209 242,63 € au compte 001 sur l'exercice 2024

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à la reprise des résultats lors du budget supplémentaire de l'exercice 2024.

41 - Budget annexe Leader – Adoption du Compte de gestion 2023

M.SOUTIF expose :

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

42- Budget annexe Leader – Adoption du Compte administratif 2023

M.SOUTIF expose :

Un rapport explicatif sur l'exécution 2023 est joint en annexe.

Voir annexes A17 et A18

- **Sous la Présidence d'Antoine VALPREMIT, M. LE SCORNET s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget annexe LEADER.**

43 - Budget annexe Leader – Reprise du résultat 2023

M.SOUTIF expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre le résultat excédentaire de 2023 de la section de fonctionnement de 820,80 € au compte 002 sur l'exercice 2024.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à la reprise des résultats lors de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024.

44 - Budget annexe Déchets Ménagers – Adoption du Compte de gestion 2023

M.SOUTIF expose :

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

45 - Budget annexe Déchets Ménagers – Adoption du Compte administratif 2023

M.SOUTIF expose :

Un rapport explicatif sur l'exécution 2023 est joint en annexe.

Voir annexes A19 et A20

- ***Sous la Présidence d'Antoine VALPREMIT, M. LE SCORNET s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget annexe Déchets Ménagers.***

46 - Budget annexe Déchets Ménagers – Affectation du résultat 2023

M.SOUTIF expose :

Au vu des résultats arrêtés lors du vote du compte administratif, il convient de reprendre les résultats excédentaires de 2023 :

- de la section de fonctionnement de 1 231 791,49 € au compte 002 sur l'exercice 2024,
- de la section d'investissement de 418 661,24 € au compte 001 sur l'exercice 2024.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à la reprise des résultats lors du budget supplémentaire de l'exercice 2024.

47 - Budget annexe Centre de santé – Adoption du Compte de gestion 2023

M.SOUTIF expose :

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 présenté par le comptable et conforme au compte administratif.

48 - Budget annexe Centre de santé – Adoption du Compte administratif 2023

M.SOUTIF expose :

Un rapport explicatif sur l'exécution 2023 est joint en annexe.

Voir annexes A21 et A22

- ***Sous la Présidence d'Antoine VALPREMIT, M. LE SCORNET s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 du budget annexe Centre de santé.***

49 - Budget annexe Centre de santé – Affectation des résultats 2023

M.SOUTIF expose :

Au vu des résultats dégagés au compte administratif 2023 du budget annexe centre de santé :

- la section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 6 996,49 €,
- la section d'investissement fait apparaître un déficit cumulé de 702,78 € au 31/12/2023 soit un besoin de financement qu'il est nécessaire de couvrir par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de l'exercice.

Il vous est proposé de procéder à la reprise des résultats lors de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 comme suit :

702,78 € en recettes d'investissement (compte 1068 sur l'exercice 2024) pour couvrir le besoin de financement,

6 293,71 € en recettes de fonctionnement (compte 002 sur l'exercice 2024),

702,78 € en dépenses d'investissement (compte 001 sur l'exercice 2024).

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à la reprise des résultats lors du budget supplémentaire de l'exercice 2024.

50 – Finances – Budget principal – Budget supplémentaire 2024
--

M.SOUTIF expose :

Par délibération n°2 du 8 février 2024, le budget principal 2024 a été adopté (sans reprise des résultats) à hauteur de 37 406 764 € en section de fonctionnement et de 14 273 748 € en section d'investissement.

Par délibération précédente, les résultats cumulés au 31/12/2023 du budget principal ont été arrêtés avec un excédent de la section de fonctionnement de 18 705 218,24 € et un déficit de la section d'investissement de 1 535 903,45 €.

Il s'agit désormais de procéder aux reprises des résultats de 2023 par décision modificative spécifique en adoptant un budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Il permet également d'ajuster les dépenses et les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Considérant les inscriptions budgétaires telles que proposées dans la maquette budgétaire et explicitées dans le rapport de présentation joint,

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir adopter le budget supplémentaire 2024 du budget principal comme suit avec un suréquilibre de la section d'investissement nécessaire dans l'attente de précisions sur le calendrier des réalisations et sur le niveau de dépenses des programmes du Plan Pluriannuel d'Investissement. Ce sur équilibre temporaire sera régularisé par décision modificative d'ici la fin de l'exercice.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		15 186 800,02 €
Propositions nouvelles	15 239 066,00 €	52 185,98 22€
Total :	15 239 066,00 €	15 239 066,00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 535 903,45 €	
Reste à réaliser n-1	3 913 688,78 €	1 931 254,01 €

Propositions nouvelles	238 679,24 €	7 351 510,68 €
Total :	5 688 271,47 €	9 282 764,69 €

Voir annexes A23 et A24

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire 2024 du budget principal

51. Finances – Budget annexe Prestations de services – Budget supplémentaire 2024

M.BORDELET expose :

Par délibération n°4 du 8 février 2024, le budget prestations de services 2024 a été adopté (sans reprise des résultats de l'exercice n-1) à hauteur de 491 100 € en section de fonctionnement et de 43 957 € en section d'investissement.

Par délibération précédente de ce jour, les résultats cumulés au 31/12/2023 du budget annexe Prestations de services, ont été arrêtés avec un excédent de 77 653,90 € en section de fonctionnement et un excédent de 209 242,63 € en section d'investissement.

Il vous est proposé de procéder aux reprises des résultats de 2023 par décision modificative spécifique en adoptant un budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Il permet également d'ajuster les dépenses et les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Considérant les inscriptions budgétaires telles que proposées dans la maquette budgétaire et explicitées dans le rapport de présentation joint,

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir adopter le budget supplémentaire 2024 du budget annexe prestations de services comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		77 653,90 €
Propositions nouvelles	77 653,90 €	
Total :	77 653,90 €	77 653,90 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		209 242,63 €
Reste à réaliser n-1	126 600,00 €	
Propositions nouvelles	138 151,63 €	55 509,00 €
Total :	264 751,63 €	264 751,63 €

Voir annexes A25 et A26

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire 2024 du budget annexe des prestations de service.

52 – Finances – Budget annexe déchets ménagers – Budget supplémentaire 2024

M.COISNON expose :

Par délibération n°3 du 8 février 2024, le budget déchets ménagers 2024 a été adopté (sans reprise des résultats) à hauteur de 4 651 800 € en section de fonctionnement et de 710 810 € en section d'investissement.

Par délibération précédente de ce jour, les résultats cumulés au 31/12/2023 du budget annexe déchets ménagers ont été arrêtés avec un excédent de la section de fonctionnement de 1 231 791,49 € et un excédent de la section d'investissement de 418 661,24 €.

Il vous est proposé de procéder aux reprises des résultats de 2023 par décision modificative spécifique en adoptant un budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Il permet également d'ajuster les dépenses et les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Considérant les inscriptions budgétaires telles que proposées dans la maquette budgétaire et explicitées dans le rapport de présentation joint,

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir adopter le budget supplémentaire 2024 du budget annexe déchets ménagers comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		1 231 791,49 €
Propositions nouvelles	1 354 835,00 €	123 043,51 €
Total :	1 354 835,00€	1 354 835,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		418 661,24 €
Reste à réaliser n-1	1 198 022,10 €	874 922,21 €
Propositions nouvelles	1 412 892,90 €	1 317 331,55 €
Total :	2 610 915,00 €	2 610 915,00 €

Voir annexes A27 et A28

M. MOTTAIS : *Concernant les dépenses de fonctionnement, on a vu apparaître les coûts de traitement sur les ordures ménagères résiduelles, mais on n'a pas vu apparaître les coûts de traitement des recyclables. Je voudrais savoir si on a beaucoup de refus de tri sur les recyclables, quelle est la part sur ces refus de tri, et qu'est-ce que cela impute sur le budget ?*

M.COISNON : *Sur les recyclables, il y a des filières aujourd'hui qui se mettent en place, donc là-dessus cela nous coûte rien, sur ce qui est vraiment recyclable, puisque des éco organismes mettent en place des bennes, ils récupèrent et ils mettent gracieusement la benne. Ça c'est le premier point sur les recyclables. Concernant les refus de tri, nous en avons toujours trop. Les refus nous coûtent aujourd'hui en traitement, 185€ de la tonne. A un moment donné, sur l'année précédente, nous avions à peu près 25%, nous étions bien situés en matière de refus mais c'est encore beaucoup trop. Aujourd'hui nous avons des ambassadeurs qui vont relancer, on va re-communiquer parce que tout cela nous pénalise tout ce que nous sommes.*

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire 2024 du budget annexe déchets ménagers.

53 – Finances – Budget annexe du SPANC – Exercice 2024 – Décision modificative n°1

M.COISNON expose :

Par délibération n°5 du 8 février 2024, le budget annexe du SPANC 2024 a été adopté à hauteur de 3 943 € en section d'investissement et de 104 498 € en section d'investissement.

Par délibération précédente de ce jour, les résultats au 31/12/2023 du budget annexe SPANC ont été arrêtés avec des excédents de 4 975,14 € en section de fonctionnement et de 18 894,44 € en section d'investissement.

Il vous est proposé de procéder aux reprises de résultats de 2023 par décision modificative donnant lieu également à un ajustement budgétaire sur les deux sections comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
002	002	Reprise du résultat de fonctionnement 2022		4 975,14
70	7062	Redevances d'assainissement non collectif		-364,14
65	6542	Créances éteintes	570,00	
011	6226	Honoraires	3 877,00	
011	6156	Maintenance	600,00	
68	6817	Provision sur créances douteuses	290,00	
023	023	Virement à la section d'investissement	-726,00	
		TOTAL DM n°1	4 611,00 €	4 611,00 €
		Pour mémoire BP 2024	104 498,00 €	104 498,00 €
		TOTAL APRES DM n°1	109 109,00 €	109 109,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
001	001	Reprise du résultat de la section d'investissement		18 894,44
021	021	Virement de la section de fonctionnement		-726,00
21	2188	Autres immobilisations	18 168,44	
		TOTAL DM n°1	18 168,44 €	18 168,44 €
		Pour mémoire BP 2024	3 943,00 €	3 943,00 €
		TOTAL APRES DM n°1	22 111,44 €	22 111,44 €

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice en cours intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrites comptablement dans le document annexé, et conformément au tableau ci-dessous :

au niveau des chapitres :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 337,00 €	4 611,00 €	18 168,44 €	18 894,44 €
Opérations d'ordre	-726,00 €	0,00 €		-726,00 €
TOTAL	4 611,00 €	4 611,00 €	18 168,44 €	18 168,44 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

ADOPTER la décision modificative n°1 à l'exercice 2024 du budget annexe SPANC telle qu'elle est présentée et annexée.

Voir annexe A29

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 à l'exercice 2024 du budget annexe du SPANC telle qu'elle est présentée et annexée.

54 – Finances – Budget annexe Centre de santé Martigné/Mayenne – Exercice 2024 – Décision Modificative n°1

Mme D'ARGENTRE expose :

Par délibération n°7 du 8 février 2024, le budget centre de santé de Martigné/Mayenne 2024 a été adopté (sans reprise des résultats de l'exercice n-1) à hauteur de 310 330 € en section de fonctionnement et de 12 000 € en section d'investissement.

Par délibération précédente de ce jour, les résultats au 31/12/2023 du budget annexe centre de santé de Martigné/Mayenne, ont été arrêtés avec un excédent de 6 996,49 € en section de fonctionnement et un déficit de 702,78 € en section d'investissement.

Il vous est proposé de procéder aux reprises des résultats de 2023 par décision modificative donnant lieu également à un ajustement budgétaire sur les deux sections comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</u>				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
002	002	Reprise du résultat de fonctionnement 2023		6 293,71
011	61358	Location de modulaires jusqu'à fin juillet 2024	10 000,00	
70	706888	Consultations médicales		5 000,29
023	023	Virement à la section d'investissement	1 294,00	
		TOTAL DM n°1	11 294,00 €	11 294,00 €
		Pour mémoire BP 2024	310 330,00 €	310 330,00 €
		TOTAL APRES DM n°1	321 624,00 €	321 624,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
001	001	Reprise du résultat de la section d'investissement	702,78	
10	1068	Couverture du besoin de financement 2023		702,78
13	1318	Subvention ARS pour mobilier nouveau médecin		5 000,00
21	2141	Installation de paillasse de travail dans les bureaux des médecins	6 294,00	
021	021	Virement de la section de fonctionnement		1 294,00
		TOTAL DM n°1	6 996,78 €	6 996,78 €
		Pour mémoire BP 2024	12 000,00 €	12 000,00 €
		TOTAL APRES DM n°1	18 996,78 €	18 996,78 €

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice en cours intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrites comptablement dans le document annexé, et conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau des chapitres :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	10 000,00 €	11 294,00 €	6 996,78 €	5 702,78 €
Opérations d'ordre	1 294,00 €	0,00 €		1 294,00 €
TOTAL	11 294,00 €	11 294,00 €	6 996,78 €	6 996,78 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

ADOPTER la décision modificative n°1 à l'exercice 2024 du budget annexe centre de santé de Martigné/Mayenne telle qu'elle est présentée et annexée.

Voir annexe A30

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 à l'exercice 2024 du budget annexe Centre de santé de Martigné/Mayenne telle qu'elle est présentée et annexée.

55 – Finances – Budget annexe LEADER – Exercice 2024 - Décision Modificative n°1

M.SOUTIF expose :

Par délibération n°6 du 8 février 2024, le budget annexe LEADER 2024 a été adopté à hauteur de 264 810 € en section de fonctionnement.

Par délibération précédente de ce jour, le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2023 du budget annexe LEADER a été arrêté à un excédent de 820,80 €.

Il vous est proposé de procéder à sa reprise par décision modificative donnant lieu à un ajustement budgétaire comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
002	002	Reprise du résultat de fonctionnement 2023		820,80
011	6228	Divers rémunérations d'intermédiaires	820,80	
		TOTAL DM n°1	820,80 €	820,80 €
		Pour mémoire BP 2024	264 810,00 €	264 810,00 €
		TOTAL APRES DM n°1	265 630,80 €	265 630,80 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

ADOPTER la décision modificative n°1 à l'exercice 2024 du budget annexe LEADER telle qu'elle est présentée et annexée.

Voir annexe A31

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 à l'exercice 2024 du budget annexe LEADER telle qu'elle est présentée et annexée.

56 – Finances – Budget annexe des zones d'activités – Exercice 2024 - Décision Modificative n°1

M.TRANCHEVENT expose :

Au vu des résultats dégagés aux comptes administratifs 2023 des budgets annexes des zones d'activités, il vous est proposé de procéder à leurs reprises par décision modificative n°1 sur les 10 budgets annexes de zones d'activités cités ci-après.

Les reprises de résultat entraînent des écritures de transfert avec le budget principal qui se traduisent pour le budget annexe de zone d'activités soit :

- par un reversement en n au budget principal en cas d'excédent dégagé au résultat n-1 (c/65822 en fonctionnement et c/16878 en dépense d'investissement) soit,
- par une prise en charge du déficit par le budget principal en cas de déficit au résultat n-1 (c/7552 en fonctionnement et c/16878 en recette d'investissement).

➤ Budget annexe du parc d'activités des haras :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
002	002	Reprise du résultat de fonctionnement 2023		24 779,44
65	65822	Reversement de l'excédent au budget principal	24 779,44	
		TOTAL DM n°1	24 779,44 €	24 779,44 €
		Pour mémoire BP 2024	54 005,00 €	54 005,00 €
		TOTAL APRES DM n°1	78 784,44 €	78 784,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
001	001	Reprise du résultat de la section d'investissement		4 789,56
16	16878	Autres dettes	4 789,56	
		TOTAL DM n°1	4 789,56 €	4 789,56 €
		Pour mémoire BP 2024	- €	- €
		TOTAL APRES DM n°1	4 789,56 €	4 789,56 €

Voir annexe A32

➤ Budget parc d'activités de Coulonges :

SECTION D'INVESTISSEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
001	001	Reprise du résultat de la section d'investissement	469,00	
16	16878	Autres dettes		469,00
		TOTAL DM n°1	469,00 €	469,00 €
		Pour mémoire BP 2024	- €	- €
		TOTAL APRES DM n°1	469,00 €	469,00 €

Voir annexe A33

➤ Budget annexe du parc d'activités du Berry :

SECTION D'INVESTISSEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
001	001	Reprise du résultat de la section d'investissement	59,00	
16	16878	Autres dettes		59,00
		TOTAL DM n°1	59,00 €	59,00 €
		Pour mémoire BP 2024	- €	- €
		TOTAL APRES DM n°1	59,00 €	59,00 €

Voir annexe A34

➤ Parc d'activité de Poirsac 3 :

SECTION D'INVESTISSEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
001	001	Reprise du résultat de la section d'investissement	1 272,93	
16	16878	Autres dettes		1 272,93
		TOTAL DM n°1	1 272,93 €	1 272,93 €
		Pour mémoire BP 2024	- €	- €
		TOTAL APRES DM n°1	1 272,93 €	1 272,93 €

Voir annexe A35

Parc d'activités de La Lande :

SECTION D'INVESTISSEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
001	001	Reprise du résultat de la section d'investissement	4 500,50	
16	16878	Autres dettes		4 500,50
		TOTAL DM n°1	4 500,50 €	4 500,50 €
		Pour mémoire BP 2024	- €	- €
		TOTAL APRES DM n°1	4 500,50 €	4 500,50 €

Voir annexe A36

➤ Parc d'activités de l'Orgerie :

SECTION D'INVESTISSEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
001	001	Reprise du résultat de la section d'investissement	73 394,70	
16	16878	Autres dettes		73 394,70
		TOTAL DM n°1	73 394,70 €	73 394,70 €
		Pour mémoire BP 2024	- €	- €
		TOTAL APRES DM n°1	73 394,70 €	73 394,70 €

Voir annexe A37

➤ Parc d'activités de Montrieux :

SECTION D'INVESTISSEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
001	001	Reprise du résultat de la section d'investissement	1 781,57	
16	16878	Autres dettes		1 781,57
		TOTAL DM n°1	1 781,57 €	1 781,57 €
		Pour mémoire BP 2024	- €	- €
		TOTAL APRES DM n°1	1 781,57 €	1 781,57 €

Voir annexe A38

➤ Zone d'activités de Lassay les Châteaux :

SECTION D'INVESTISSEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
001	001	Reprise du résultat de la section d'investissement	1 218,54	
16	16878	Autres dettes		1 218,54
		TOTAL DM n°1	1 218,54 €	1 218,54 €
		Pour mémoire BP 2024	- €	- €
		TOTAL APRES DM n°1	1 218,54 €	1 218,54 €

Voir annexe A39

➤ Zone d'activités de La Chapelle au Riboul :

SECTION D'INVESTISSEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
001	001	Reprise du résultat de la section d'investissement	87,00	
16	16878	Autres dettes		87,00
		TOTAL DM n°1	87,00 €	87,00 €
		Pour mémoire BP 2024	- €	- €
		TOTAL APRES DM n°1	87,00 €	87,00 €

Voir annexe A40

➤ Zone d'activités des Chevreuils :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
002	002	Reprise du résultat de fonctionnement 2023		22 536,92
65	65822	Reversement de l'excédent au budget principal	22 536,92	
		TOTAL DM n°1	22 536,92 €	22 536,92 €
		Pour mémoire BP 2024	1 274 125,00 €	1 274 125,00 €
		TOTAL APRES DM n°1	1 296 661,92 €	1 296 661,92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :				
Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
001	001	Reprise du résultat de la section d'investissement		168 563,90
16	16878	Autres dettes	168 563,90	
		TOTAL DM n°1	168 563,90 €	168 563,90 €
		Pour mémoire BP 2024	- €	- €
		TOTAL APRES DM n°1	168 563,90 €	168 563,90 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

ADOPTER la décision modificative n°1 à l'exercice 2024 des budgets annexes du Parc d'Activités des Haras, de Coulonges, du Berry, de Poirsac 3, de la Lande, de l'Orgerie, de Montrieux et des zones d'activités de Lassay , de La Chapelle au Riboul et des Chevreuils telle qu'elles sont présentées et annexées.

Voir annexe A41

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 à l'exercice 2024 du budget annexe des zones d'activités telle qu'elle est présentée et annexée.

57. Finances – Pacte financier fiscal et solidaire (2021-2026) – Fonds de concours « thématique » de Mayenne Communauté attribué à la Commune de Mayenne

M.SOUTIF expose :

VU l'adoption du second pacte financier, fiscal et solidaire adopté par le conseil communautaire le 2 juin 2022 et par tous les conseils municipaux pour le mandat 2021-2026,

VU le levier péréquation et solidarité prévoyant notamment l'attribution de fonds de concours « thématiques » à toutes les Communes membres de Mayenne Communauté,

VU la délibération du 19 Octobre 2023 de Mayenne Communauté donnant son accord de principe pour l'attribution d'un fonds de concours thématique à quatre communes membres dont la commune de Mayenne,

VU le bureau en date du 21 Mai 2024 fixant à 50 000 € le fonds de concours à attribuer à la Ville de Mayenne.

Considérant que la Commune de Mayenne a réalisé les travaux pour la mise aux normes de la tribune du stade,

Considérant que la Commune de Mayenne a fourni les justificatifs mentionnés à l'article 4 de la convention pour l'attribution du présent fonds de concours thématique,

Considérant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il sera proposé au Conseil Communautaire de :

- attribuer un fonds de concours de 50 000 € à la Commune de Mayenne au titre de la mise aux normes de la tribune du stade, dans le cadre du pacte financier, fiscal et solidaire.

- autoriser Monsieur Le Vice-Président à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours entre Mayenne Communauté et la Commune de Mayenne.

Voir annexe A42

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **attribue un fonds de concours de 50 000 € à la Commune de Mayenne au titre de la mise aux normes de la tribune du stade, dans le cadre du pacte financier, fiscal et solidaire.**
- **autorise Monsieur le Vice-Président à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours entre Mayenne Communauté et la Commune de Mayenne.**

58- Plan mobilité et schéma cyclable – Expérimentation de covoiturage – Convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par BlaBlaCar Daily – définition d'une enveloppe de 15 000 €
--

M.VALPREMIT expose :

Suite aux travaux du plan des mobilités simplifié et du schéma directeur cyclable, il apparaît que le développement du covoiturage est un moyen important de réduire l'empreinte environnementale des déplacements quotidiens en particulier pour les trajets récurrents domicile-travail. Avec la hausse des prix des carburants depuis début 2022, le covoiturage devient également pertinent pour réduire le coût de ces déplacements vers le lieu de travail.

Mayenne Communauté a été sollicitée par des chefs d'entreprise du territoire, qui font face à un marché de l'emploi très tendu en Mayenne et donc à des difficultés de recrutement, encore accrues par l'usage incontournable de la voiture individuelle pour aller travailler et notamment pour les ouvriers et les employés en horaire décalé.

Dans ce contexte, Mayenne Communauté s'est appuyé sur l'écosystème déjà mis en place par la Région pour favoriser le covoiturage. Celle-ci indemnise en effet les conducteurs qui utilisent une des plateformes Blabla Daily, Karos ou Mobicoop, pour des trajets de 5 à 60 km au sein de la Région. En septembre 2022, un partenariat a été conclu avec Klaxit, devenu BlaBlaCar Daily pour prendre en charge la contribution restante au passager, de 0,50 € par trajet. 5 000 € avait été allouée dans un premier temps puis 25 000 € ont été ajoutés en mars 2023.

La fusion entre Klaxit et BlaBlaCar Daily et l'augmentation constante du nombre de trajets mensuels ont conduit à une consommation plus rapide de l'enveloppe définie. Il reste, à l'heure actuelle, un crédit inférieur à 10 000 € qui permettrait de tenir jusqu'en septembre ou octobre.

La convention avec BlaBlaCar Daily, prolongée jusqu'en mai 2025, et le dispositif de la Région se poursuivant jusqu'en mars 2026. Il est proposé par délibération d'autoriser Mayenne Communauté la poursuite de l'expérimentation d'une année supplémentaire avec la société BlaBlaCar Daily pour un montant de 10 250 € HT recouvrant le paramétrage, l'accès à l'application, l'accompagnement projet et la communication. Il s'agit de poursuivre le dispositif par la signature d'une nouvelle convention avec BlaBlaCar Daily afin de continuer le financement des passagers des covoiturages à hauteur de 0,50 € par trajet.

Compte tenu de la prise en charge à 50 % de l'État de l'accompagnement au covoiturage et de l'incitation financière à celui-ci dans le cadre du plan national pour le développement du covoiturage via le Fonds vert pour accompagner les collectivités dans son développement et de l'expérience depuis septembre 2022, nous tablons sur une dépense supplémentaire de 15 000 €, pour la période allant de septembre 2024 à mars 2025.

Voir annexe A43

M.MOTTAIS : J'ai la même question que l'année dernière, mais je me dis que peut-être que maintenant qu'on passe de Klaxit à BlaBlaCar, on aura plus d'éléments d'évaluation. Je veux savoir simplement si on connaît la part des nouveaux covoiturages par rapport à ce qui existait précédemment. C'est intéressant de me mettre en place des nouveaux services, je suis moi-même utilisateur du service, mais c'est vrai que toutes les personnes avec qui j'ai covoituré, faisaient déjà du covoiturage. Donc, est-ce qu'on connaît la part des nouveaux covoitureurs par l'utilisation de cet outil, parce que je pense que c'est intéressant en termes d'évaluation.

M.VALPREMIT : Je ne l'ai pas là, mais je vous donne réponse au Bureau ou à la Commission mobilité qui se réunit le lundi 17 à 18h30. On a dans le reporting de BlaBla Daily qui est un peu le même que celui de Klaxit, on voit la progression du nombre d'utilisateurs. C'est certain qu'on a des utilisateurs qui sont là qui sont installés, qui l'utilisent régulièrement, et tant mieux. On peut voir le nombre de covoitureurs supplémentaires qu'on a récupéré sur mars / avril / mai, au moment de la migration BlaBla Daily. Après il y a toujours un enjeu qui est de continuer à prendre notre bâton de pèlerin pour inciter à aller vers le covoiturage. On le fait à travers le contact qu'on a avec les entreprises, que ce soit dans les rencontres de l'emploi, dans les « flash job », moi j'essaie d'y aller régulièrement pour rencontrer les DRH qui sont là en train de recruter, pour les inciter à parler de cela à leurs salariés. Je reste convaincu que le meilleur incitatif pour faire du covoiturage c'est le prix du carburant.

M.DELAHAYE : Il y a un nouveau site de covoiturage qui se crée, et il est mayennais. La personne a installé une dizaine de bornes gratuitement sur certaines villes. La différence avec ce système là c'est que ça revient un petit peu à de l'auto-stop direct. C'est une application que les gens installent, et le simple fait de dire : « j'attends à un point A dans ma commune », la personne qui est sur la même application passe est donc alertée, et peut me récupérer. Le coût est dérisoire, c'est 0.10 cts d'euros du kilomètre pour l'utilisateur.

M. VALPREMIT : Ce sont des lignes de covoiturage, c'est-à-dire qu'au lieu que les gens se mettent en relation par BlaBla Daily, ils sont sur une ligne structurée avec des arrêts qui sont identifiés. Le département travaille une expérimentation là-dessus, on a identifié des corridors dont Mayenne - Vilaine-La-Juhel, Mayenne - Ambrières et Mayenne - Laval. Pour que cela fonctionne bien, c'est ECOV qui est le principal opérateur. Il y a de la signalétique, de l'application, des arrêts de covoiturage, c'est comme une ligne de bus sauf que c'est du covoiturage. Il y a un gros investissement quand même. Ce qui fait le succès de toutes ces applications c'est le nombre d'utilisateurs.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Définit une enveloppe de 15 000 € pour financer des trajets aux usagers du covoiturage en complément du financement régional aux conducteurs**
- **D'autoriser le Président à signer la convention correspondante avec BlaBlaCar Daily sur ces modalités de partenariat.**

59-Sollicitation d'une subvention au département de la Mayenne sur le projet d'auto partage

M.VALPREMIT expose :

La Loi d'Organisation des Mobilités de décembre 2019 a transféré la compétence « Mobilités » aux régions, mais permet aux intercommunalités d'exercer cette compétence sur certains aspects de la mobilité.

Étant donné l'existence d'un service de transport collectif sur la ville de Mayenne, Mayenne Communauté a fait le choix de se saisir de cette opportunité de maîtriser un volet supplémentaire de l'aménagement, de l'attractivité et du développement de son territoire aux profits tant des habitants que des acteurs économiques en prenant cette compétence. Elle s'inscrit ainsi dans un souci environnemental en affichant une volonté forte en faveur des mobilités douces.

Mayenne Communauté a validé son Plan de Mobilité Simplifié qui repose sur 4 grands axes :

- Aménager un réseau cyclable sécurisé et continu

- Développer les mobilités partagées
- Communiquer et accompagner les changements de comportements
- Définir une gouvernance opérationnelle

Cette nouvelle compétence intercommunale a nécessité le recrutement d'un chargé de mission Mobilités pour assurer les missions de mise en place, de développement et de suivi d'actions en faveur des mobilités alternatives (transport en commun, covoiturage, autopartage, mobilités douces, mobilités évités) et la mise en place des actions prévues dans le Plan de Mobilité Simplifié.

Les actions prévues dans le Plan de Mobilité Simplifié portent notamment sur la mise en place d'un service d'autopartage avec la mise à disposition de 4 véhicules électriques en location à la journée ou demi-journée dans 3 communes du territoire (Lassay-les-Châteaux, Mayenne, Martigné-sur-Mayenne) afin de répondre aux besoins de mobilité des habitants.

Dans le cadre de la création de ce service, Mayenne Communauté sollicite une subvention d'aide au titre de l'aide Mobilités partagées auprès du Département de la Mayenne sur les coûts liés à ces services à hauteur de 50 % pour la partie travaux d'infrastructures, l'acquisition du matériel roulant et les frais de fonctionnement du service.

Après délibération, le bureau de Mayenne Communauté :

- sollicite la subvention suivante : aide aux mobilités partagées du Conseil Départemental de la Mayenne

Plan de financement prévisionnel pour le poste de chargé de mission Mobilités :

Coût annuel		Financements		
Achat des véhicules électriques	140 000 €	Conseil départemental de la Mayenne (subvention)	64 400 €	27,52%
Stations et bornes de recharges autopartage	22 000 €	FONDS VERT (Mobilité rurale)	36 967,50 €	15,80%
Plateforme autopartage	10 000 €	Mayenne Communauté	132 632,50 €	56,68%
Signalétique	5 000 €	LEADER	?	
Maintenance véhicules électriques	5 000 €			
Location batteries	24 000 €			
Assurances	6 000 €			
Raccordement et extensions réseaux bornes	10 000 €			
Consommation électrique	12 000 €			
	234 000 €		234 000 €	100%

M. MOTTAIS : Est-ce qu'on sollicite du Fond vert aussi parce que je pense qu'on est éligible dessus.

M. VALPREMIT : Oui, on a sollicité. On attend la notification. On a été aussi auprès de l'ADEME. On a mis un ensemble qui était la location de vélo assistance électrique et l'auto partage, On a été les seuls lauréats du département sur l'appel à projet AVELO 3. On a du Fond vert également qui nous a été confirmé. On attend juste la notification pour voir sur quoi c'est affecté dans ces différentes actions.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Autorise le Président à solliciter la subvention d'un montant de 64 400 € auprès du département de la Mayenne sur le projet d'auto partage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

Mayenne, le 6 juin 2024

Le secrétaire de séance,

Guillaume CARRE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET

